Les institutions traditionnelles amazighes au service du développement

*Rachid Najib Sifaw*

Le principal problème rencontré, aujourd’hui, par les pays du tiers monde est, sans aucun doute, celui du développement social et économique durable. Or, la plupart des études qui en ont fait état ne le traitent que d’une manière superficielle. Car, généralement, elles ont le défaut de ne pas en présenter une analyse claire, homogène et globale.

Beaucoup d’importance a été donnée à l’économique au détriment du savoir culturel, surtout dans son volet traditionnel. Et tout effort tendant à sa valorisation est considéré comme une tentative visant plus à installer la confusion qu’autre chose. Pourtant, la rationalité, la logique et l’objectivité exigent de considérer l’économique, le social et le culturel comme des segments complémentaires.

Plusieurs chercheurs contemporains ont montré que sans le savoir culturel traditionnel, il est difficile aux politiques de développement de réussir et d’atteindre leurs buts. L’héritage linguistique et culturel local permet de surmonter bon nombre d’obstacles liés aux effets négatifs de l’utilisation de langues étrangères dans l’éducation (l’aliénation, la dépendance idéologique, l’élitisme…). Lesquelles surclassent tout naturellement les langues nationales et maternelles qui se trouvent affaiblies et définitivement inaptes à véhiculer un quelconque savoir scientifique et technique indispensable, pourtant, au développement.

Je tenterais donc, d’un part, de faire connaître une partie importante des institutions et systèmes traditionnels amazighs dont l’importance n’est plus à prouver ; d’autre part, je montrerais toute leur importance qui passe forcément par leur sauvegarde, car elles contiennent un arsenal conceptuel et fonctionnel susceptible d’aider au développement, surtout en milieu rural.

La langue et la culture amazighes contiennent des potentialités qui peuvent aider dans les efforts de développement, et donc permettre à notre pays de trouver l’équilibre entre l’ouverture internationale et la sauvegarde de ses spécificités culturelles. On peut en citer :

1. **Le contenu linguistique amazigh** : ce qu’Ahmed Boukous appelle dans la plupart de ses écrits «les propriétés symboliques». L’amazigh comme toute langue maternelle a son lexique, ses règles, ses structures. Elle véhicule aussi une culture et une civilisation ancienne ; elle est omniprésente dans le quotidien nord-africain. Elle peut donc toujours servir, comme dans la lutte contre l’analphabétisme.
2. **Le contenu juridique** : la société amazighe a inventé un droit coutumier nommé *azerf.* Il consiste dans des lois juridiques écrites ou orales qui règlent toutes sortes de litiges au sein de la société. Il est collectivement produit au gré des besoins de la communauté. On peut donc les exploiter en vue de consolider notre législation nationale. L’aspect le plus original de cet *azerf* est les droits modernes, aussi étonnant que cela puisse être, qu’ils cèdent à la femme, *tamazzalt*. Comme celle-ci participe à l’accumulation des biens dont dispose son mari, les *inflas* (représentants tribaux) en concertation avec les *foqahas* ont eu l’intelligence de décider que la divorcée et la veuve ont droit à la moitié des biens de leurs conjoints. Ce qui est quand même, reconnaissons-le, assez avant-gardiste. Signalons au passage que le nouveau [code marocain de la famille](file:///C:\Users\admin\Documents\PC%20REGION\mémoire2010-11\DDExtern\femmes\femmes_fr.htm) (*moudawwantou aloussra)* a adopté, sans certainement le savoir, ce droit proprement amazigh.
3. **Le contenu architectural** : le peuple amazigh a créé à travers son histoire, par l’utilisation des matières purement locales, des constructions architecturales imposantes qui résistent encore aujourd’hui. L’[*Agadir*](file:///C:\Users\admin\Documents\PC%20REGION\mémoire2010-11\DDExtern\civilisation\agadir\agadir-fr.htm) ou le grenier collectif en est l’exemple le plus connu. Construit comme un château, il satisfait les besoins de la société relatifs à ce qui est économique, social, défensif… Plusieurs anthropologues importants et non des moindres s’y sont intéressés, dont le français Robert Montagne qui, dans une étude publiée en 1929 et intitulée, « Un magasin collectif de l’anti-Atlas : Agadir des Ikounka. », note que : « *La structure du magasin forteresse répond à diverses nécessités (économiques, défensives, religieuses même) et comprend à ces fins des bâtiments et des constructions différenciés. Au centre, la réserve proprement dite est massive, cernée d’un ou plusieurs enclos de pierre ou d’épine, cantonnés de vigies. L’entrée, unique et fortifié, s’accompagne de dépendances ouvertes sur l’enclos : loge du portier, poste de garde, écurie, étable, forge, citerne, salle du conseil et mosquée. L’unité générale de ce plan schématique n’est guère entamée par les modifications locales.* »
4. **Les institutions traditionnelles** : le peuple amazigh a créé des institutions et des systèmes traditionnels qui ont toujours joué un rôle prépondérant dans le maintien des équilibres au sein de la société. Les associations de développement, par exemple, (surtout dans la région du Souss) n’en sont certainement que l’un des multiples avatars. Car elles ne sont, en réalité, qu’une simple adaptation de ces institutions traditionnelles, notamment le *ljmaàt* oul’*anfalis*. Comme elles contiennent un arsenal conceptuel et fonctionnel, mais aussi des données relatives à des sciences humaines (sociologie, anthropologie, droit…), ces institutions ont suscité l’intérêt de plusieurs chercheurs qui en ont fait la description et étudié la composition, les rôles, les fonctions, l’histoire… On peut citer :
5. Robert Montagne dans une série de ses livres dont le plus célèbre « Les Berbères et le Makhzen » publié en 1930.
6. Jacques Berque, dans son livre « Les structures sociales du Haut Atlas », a été le seul à inscrire la culture amazighe au niveau local dans les enjeux de développement. Dans le cadre de son approche des relations entre la culture et le développement, il a essayé de fonder une expérience de modernisation chez le paysan amazigh en mariant une forme d’organisation sociale (*ljmaàt*) à un moyen de technologie moderne (le tracteur).
7. Charles de Foucauld dans son livre « Reconnaissance au Maroc » ;
8. Paul Pascon dans ses deux livres : « Le Haouz de Marrakech » et « Le commerce de la maison d’Illigh » ;
9. Ahmed Boukous dans sa thèse intitulée « Langage et culture populaire au Maroc » ;
10. Ahmed Tawfiq dans son livre « La société marocaine au 19e siècle : Inoultan(1850-1912)» ;
11. Ali Amahan dans son livre « Mutations sociales dans le Haut Atlas, les Ghoujdama ».

Le peuple amazigh a créé des institutions sociales qui fonctionnent d’une façon simple afin de gérer son espace et son quotidien. Les plus connues de ces institutions sont : [*tadâ*](file:///C:\Users\admin\Documents\PC%20REGION\mémoire2010-11\DDExtern\civilisation\tradition\tada.htm) et *ljmaàt (anfalis)*. Le *tadâ* est une institution socio-économique connue au Moyen-Atlas, notamment chez les tribus amazighes des Ayt Attâ et Ayt Yaflaman, alors que le *ljmaàt* ou le *tajmaàt* au sens large du terme forme la population de tout un douar. Mais au sens stricte, il désigne un mini conseil composé des représentants des familles, *Inflas*. Son rôle est de coordonner et contrôler les activités au sein du village. Il s’agit donc d’une institution traditionnelle administrative, sociale et économique, il veille au bon fonctionnement des différentes structures, il est juridiquement encadrée par des lois coutumières *azerf*.

Les membres de la tribu amazighe se réunissent afin de nommer les représentants de ce miniconseil, appelés *inflas* ou *Ayt Rbàin*. Ils forment ainsi *tajmaàt n taqbilt* (conseil de la tribu), comité représentant la tribu. Mohammed Chafik a décrit en détail ce processus de nomination dans son livre intitulé « Aperçu sur trente-trois siècles de l’histoire des Amazighs ».

Après la composition du *tajmaàt*, celui-ci doit accomplir plusieurs missions. Il doit gérer toute une série d’institutions et systèmes, généralement d’ordre social et économique au détriment de ce qui est politique puisqu’elle ne dispose pas d’un pouvoir politique, car c’est l ’*Amghar* (le maire) qui s’en occupe. À ce propos, Robert Montagne écrit dans un article portant le titre « La vie sociale et politique des berbères » :

« *Cette assemblée que l’on désigne presque partout sous le nom de ljmaàt (anfalis) et qui est, d’ailleurs assez démocratique, n’a généralement pas de pouvoirs politiques. Elle se réunit pour veiller à l’exacte répartition des charges communes, à l’entretien de la mosquée, des chemins ou des canaux d’irrigation* ».

R. Montagne fait par la suite la lumière sur quelques missions que le *tajmmaât* accomplit dans le contexte d’un ensemble d’institutions, telles :

1. [*Agadir*](file:///C:\Users\admin\Documents\PC%20REGION\mémoire2010-11\DDExtern\civilisation\agadir\agadir-fr.htm) : le grenier collectif qui sert à garder les provisions et tout autre produire précieux.
2. *Tiwizi* : est un système de solidarité et de coopération collective entre tous les membres de la tribu amazighe.
3. *Tayssa* : c’est système de garde alternée (*tawala)* et collectif des troupeaux de moutons dans des pâturages.
4. *Targa* : a trait a tout ce que relève de l organisation temporaire des récoltes, la préservation des champs et des jardins, l’affectation de l’*andâf* (agent chargé de la surveillance des jardins).
5. *Aman* : la distribution des séances d’irrigation selon le système de *tanast* (unité de temps mesuré à l’aide d’une sorte de clepsydre. Elle sert à mesurer le temps d’irrigation d’un ayant droit) avec la supervision de l’*amazzal* (agent chargé de la répartition des séances d’irrigation).
6. *Agdal* : il s’agit d’un lieu qui est protégé d’une manière matérielle ou immatérielle, pendant une période déterminée ; c’est un pâturage de réserve qu’on utilise que lorsque le besoin s’en ressent .
7. *Timzgida* : selon la tradition, la mosquée n’est pas uniquement un lieu pour l’exercice des pratiques religieuses, mais c’est une institution éducative et sociale. Ici, le *tajmaàt* (*anfalis*) intervient pour désigner le *fqih*, déterminer son salaire, entretenir la mosquée, organiser les repas collectifs…

Le *tajmaàt* (*anfalis*) essaie de contrôler les institutions et les systèmes ci-dessus par le biais de mécanismes dont le plus connu est le régime d’*Amghar*. Dans ce sens, Charles de Foucauld écrit : « *Ailleurs, comme dans les qçars (ighrman) de Tissint, de Tata, l’assemblée (ljmaàt) garde entre ses mains la puissance souveraine et confie le pouvoir exécutif à un amghar qu’elle élit. Quelques fois, elle laisse ce titre longtemps dans la même maison, quelques fois elle le porte sans cesse de l’une à l’autre .*»

L’ensemble des ces institutions et systèmes se distinguent par les caractéristiques suivantes :

1. La participation : ce qui caractérise le plus ces structures est la participation de l’ensemble des membres de la société sans exclusion de quiconque. La société amazighe a reconnu le rôle de la femme dans son développement. De plus, elle a entouré ce rôle par des garanties juridiques telles que la loi de *tamazallt* précitée.
2. La dynamique : à l’époque où avaient cours ces institutions, leurs fonctions ne se sont pas résumées en une courte durée ou occasionnellement, mais elles étaient au service de la population dans un climat de continuité.
3. La complémentarité : ces institutions et systèmes influencent positivement tous les domaines de vie des populations concernées.
4. La solidarité : le système de *Tiwizi* est un exemple.
5. La démocratie : le mode de représentativité en est sans doute le meilleur exemple.

Au total, les institutions traditionnelles ont des rôles à jouer dans l’effort de développement, car elles ont des moyens socioculturels qui le leur permettent. Aussi doit-on les prendre en considération.

Bibliographie

1. AMAHAN, Ali, *Mutations sociales dans le Haut Atlas, les Ghoujdama*, Paris, Édition de la Maison des sciences de l’homme, 1998.
2. BERQUE, Jacques, *Structures sociales du Haut Atlas*, Paris, PUF, 1955.
3. BOUKOUS, Ahmed, *Langage et culture populaire au Maroc*, Dar Elkitab, 1977.
4. CHAFIK, Mohammed, *Aperçu sur trente-trois siècles de l’histoire des Imazighen*, publication de l’Amrec, 3e édition, 2000.
5. LAHOUCINE, Rachid, *Tatouage de mémoire : des repères amazighes dans la culture nationale*, éditions Imperial, 2002.
6. MONTAGNE, Robert, *La vie sociale et politique des Berbères*, Paris, 1931, éditions du Comité de l’Afrique française ; rééd in *Regards sur le Maroc : actualité de Robert Montagne*, publication du CHEAM, 1986 : 11-89.
7. MONTAGNE, Robert, *Un magasin collectif de l’Anti-Atlas : l’agadir des Ikounka*. éditions Larose, Paris, 1930.
8. MONTAGNE, Robert, *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc*, Paris, Félix Alcan, 1930.
9. PASCON, Paul, *Le Haouz de Marrakech*, Rabat, 1977
10. Université d’été d’Agadir, *La culture populaire : l’unité dans la diversité. Actes de la première rencontre*, imprimerie Fedala, 1982.
11. FOUCAULD, Charles de, *Reconnaissance au Maroc (1883-1884)*, éditions Aujourd’hui, 1985. Réédition en offset de l’ouvrage paru en 1888.
12. TAWFIQ, Ahmed*, Almoujtamà almaghribi fi alqarn attasià àachar (Inoultan 1850-1912)*, 2e édition, imprimerie Annajah Aljadida, Casablanca, 1983.